

Gérer le partage de vos données



Vos données énergétiques ^

Vos compteurs

Visualiser vos mesures

Les services de données

Gérer la collecte de la courbe de charge

Gérer le partage de vos données



Où trouver la fonctionnalité ?

Vos données énergétiques > Gérer le partage de vos données

A quoi sert la gestion du partage de vos données ?

Cette fonctionnalité vous permet de **visualiser les entreprises tiers avec laquelle vous partagez vos données de mesure** et de résilier si besoin les services associés.

Il est à noter que certains d'entre eux ne sont pas résiliables : une indication vous permettra de les identifier. Vous pouvez contacter l'entreprise tiers concernée pour obtenir plus d'informations.

Comment résilier un partage de données ?

Sur cette page vous retrouvez :

- 1 L'affichage **d'une case pour chaque entreprise tiers** ayant accès à vos données
- 2 Un bouton vous permettant de **résilier** tous les services souscrits par une entreprise tiers. La résiliation peut prendre **jusqu'à 24 heures**.
- 3 Les informations sur les services souscrits par Enedis dans un cadre réglementaire.

Accueil > Vos données énergétiques > Gérer le partage de vos données

Gérer le partage de vos données

Vous avez autorisé Enedis ou des tiers à accéder à vos données de mesure pour bénéficier de services associés. Vous pouvez consulter la liste de ces tiers et résilier les services qui leur sont associés.

RAISON SOCIALE
SIREN : 111 222 333

1	ENEDIS Non résiliable	Tiers 1 Résilier	Tiers 2 Résilier	Tiers 3 2 Résilier
---	--------------------------	---------------------	---------------------	-----------------------

Qui a accès à la fonctionnalité ?

Pour pouvoir gérer le partage de données avec des entreprises tiers, vous devez disposer de l'habilitation spécifique « **Gestion des services de données** »



Gestion des services de données

Ce droit permet d'activer ou désactiver les services liés aux données : courbes de charge, services souscrits par des tiers, accès aux APIs, etc.

Il permet également de gérer les canaux numériques de l'entreprises (adresses-email et/ou serveurs FTP)



La gestion des accès pour les entreprises tiers est réservée au entreprise **titulaire** des compteurs concernés.

Pour plus de détails sur les différentes habilitations, consultez le document [Modifier les habilitations d'un utilisateur](#)